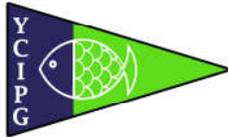


LE DÉFI DE PORT GRIMAUD

- Cette épreuve est un record de vitesse sur un parcours défini par le Yacht Club (plusieurs parcours sont possible de 25 à 130 miles).
- Ce record peut-être effectué à partir **du 1^{er} Mars au 30 Novembre 2020.**
- Le classement se fera avec le rating/handicap du voilier.
- Une remise des prix aura lieu le samedi 5 Décembre 2020 au Yacht Club.
- Le bateau qui s'engage dans sur le parcours qu'il a choisit navigue seul avec à son bord une balise GPS (fournit pas le Yacht Club). Tout ceci à une date et une heure que le skipper choisira à sa convenance (opportunité météo...).
- La première tentative est gratuite pour chacun des parcours, la suivante est de 50€.
- Conditions d'inscription :
 - _ Le bateau doit être Jaugé (IRC / OSIRIS).
 - _ Le bateau du système à handicap OSIRIS avec certificat de jauge, doit disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation Semi-hauturier avec radeau de survie.
 - _ Le bateau possédant un certificat de jauge IRC et respectant les RSO Catégorie 3, plus radeau de survie.
 - _ Pour tous, le Yacht Club préconise également le port du gilet et un système de retenue de sécurité à bord durant les manœuvres, pour tous les concurrents si vent supérieur à 15 nœuds.
 - _ En s'engageant, les concurrents acceptent de respecter les règles de sécurité définies précédemment. Des contrôles pourront être effectués à tout moment avant le départ et à l'arrivée.



-Inscription :

_L'inscription se fera au Yacht club au moment où le skipper viendra retirer la balise soit **48h avant sont départ.**

_Le skipper devra être muni de la photocopie du certificat de jauge OSIRIS en cours de validité ou IRC 2020, des frais de dossiers (la caution de 300€ pour la balise et les frais de 50€ pour une deuxième tentative sur un même parcours), de la liste de l'équipage avec numéros de licences, d'un numéro de téléphone portable et de l'identification AIS du voilier.

_Le skipper s'engage à rendre la balise **48h maximum après son retour.**

-Déroulement :

_Le concurrent avertit par SMS le Yacht Club de sont départ imminent, il passe la ligne virtuel (entre deux points GPS), il réalise son parcours et il avertit de sa bonne rentrée au port par SMS.

-Le Yacht Club sera joignable sur téléphone portable pendant toute la durée du record.

-Le Yacht Club se décharge de toutes responsabilités quand au choix météorologique du skipper et ne pourra en aucunes façons être tenu pour responsable.